

République FrançaiseDépartement de la Charente**Séance du Jeudi 30 juillet 2020**

Délibération n°20200730_21

Nombre de conseillers communautaires:En exercice : **70**

Présents : 59

Pouvoirs : 5

Suppléants : 1

= VOTANTS : 65

- dont « pour » : 65

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : Création de la conférence des maires

Le jeudi 30 juillet 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'ANAIS.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier – COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DUGOIS Dominique LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – THURU Marie-Danièle – HENTRY Jimmy CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques – PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – LAVERGNE Didier BERTRAND Didier – JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – BONNET Franck – CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDÉ Laurent VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie – SOURY Christine – ROUMAGNE Magalie – BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuela – MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

MUGNIER Pierre-Hermann représenté par sa suppléante SAGNE Annie

CAILLAUD Nadia pouvoir à GUYON Jean-Guy
 DURAND Jean-Louis pouvoir à BONNET Franck
 LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à THURU Marie-Danièle
 ETIENNE Murielle pouvoir à LACROIX Aurélie
 CAMY Bruno pouvoir à ROUMAGNE Magalie

POTEL Maryse.

Absents non excusés : BOURABIER Jacques – DE LUSTRAC Jean-Marc – LASBUGUES Elisabeth – MAHÉ JacquesSecrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : Création de la conférence des maires

Vu la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « Loi Engagement et Proximité » visant à revaloriser la commune et à la remettre au cœur de la démocratie et à assurer une meilleure représentativité des communes dans la gouvernance de l'intercommunalité,

Vu l'article 1 de la loi précitée invitant le Président de l'EPCI à engager un débat sur le principe ou à élaborer, le cas échéant, un pacte de gouvernance entre la communauté de communes et ses communes membres d'une part et l'obligeant à créer la « conférence des maires » (sauf dans le cas où le bureau communautaire de l'EPCI comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres),

Monsieur le Président propose de créer la « conférence des maires » qui réunira les 51 maires des communes membres sous la présidence du Président de la communauté de communes. Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à la demande de son Président ou d'un tiers des maires dans la limite de 4 fois par an. Seuls les maires peuvent y participer.

La conférence des maires est un outil de gouvernance complémentaire au conseil communautaire, qui a pour but de renforcer le dialogue entre les maires et entre l'EPCI et ses communes membres.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **d'approuver la création de la conférence des maires de Cœur de Charente qui se compose des 51 maires des communes membres et dont la Présidence est assurée par le Président de la communauté de communes Cœur de Charente.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

